

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°2025-080

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ LYON 2

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de l'université ;
Vu le règlement de valorisation des locaux en vigueur ;
Vu l'arrêté n°2024-418 du 29/10/2024 ;
Vu le devis modifié signé le 21/01/2025 ;*

Arrête :

Article 1

L'article 2 de l'arrêté n°2024-418 du 29 octobre 2024 est modifié comme suit :

Le présent accord est conclu pour la période suivante : du 24/09/2024 au 16/04/2025,
2024 : Créneaux 10h00/12h00 : 24/09, 02/10, 08/10, 15/10, 05/11, 12/11, 19/11, 26/11, 03/12, 10/12,
2025 : Créneaux 10h30/12h30 : 08/01, 22/01, 29/01, 05/02, 12/02, 19/02, 26/02, 12/03, 19/03, 26/03, 02/04, 09/04, 16/04

Article 2

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3.

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

La Présidente de l'Université Lyon 2,
Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN